

Documents :
Mesures pour l'action potable : le programme Eau Responsable
Contact :

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA)
4 bis avenue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU THIERRY
03 23 71 02 80
contact.eau@usesa.fr
http://www.usesa.fr

Chaque année, l'Union des Services d'Eau du sud de l'Aisne réserve une enveloppe d'un montant de 23 000 € dédiée au programme « Eau Responsable ».

Ce programme vise à aider les familles qui éprouvent temporairement ou durablement, des difficultés à payer leurs factures d'eau potable.

Depuis son lancement en 2014, le programme " Eau Responsable " a bénéficié à plus de 300 abonnés du territoire de l'USESA, pour un montant d'aide accordé sur les factures impayées de 57 000 €.

En quoi consiste le programme « Eau Responsable » ?

- L'abonné peut bénéficier d'une aide au paiement de sa facture d'eau potable.
- Ce dispositif s'adresse aux personnes en situation de précarité.
- Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable» facturée par l'USESA et son délégataire Véolia.
- L'abonné peut recevoir au maximum une aide par an.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

- La demande d'aide est constituée par les services sociaux.
- Les abonnés doivent donc s'adresser aux organismes sociaux dont dépend la commune d'habitation: Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), !'Unité Territoriale d'Action Sociale (UT

AS) ou encore la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- La situation sociale
- Le motif justifiant les difficultés de paiement
- L'effort de l'abonné à contribuer au paiement de sa facture

Pour toute information utile, adressez-vous à l'USESA.

Emplacement :
USESA
4 bis avenue Gustave Eiffel
02400 Château-Thierry

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/le-programme-eau-responsable-une-aide-au-paiement-des-factures-deau-potable